COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)

M.A.P.A (Marché A Procédure Adaptée)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Annexe Municipale - 19 rue Lice de Signon – 83170 BRIGNOLES - Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93.
Email : achats.publics@brignoles.fr
Objet du marché : EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DE LA VILLE DE BRIGNOLES.
Type de marché : Marché public de fournitures et services.
Mode de passation : Marché à procédure adaptée conclu suivant les dispositions des articles 26 II 2° et 28 du Code des Marchés Publics.
Caractéristiques du marché :

Afin de répondre à une problématique de délinquance contre les personnes et les biens, la municipalité a décidé d'étendre son dispositif de vidéo protection actuel de 4 caméras supplémentaires.

Ce dispositif comportera un nombre de caméras mobiles (caméra dôme) nécessaires pour assurer la sécurisation des zones prévues au Cahier des Clauses Techniques Particulières. Le système attendu sera au total de 37 caméras.

Le marché comprend la fourniture et la mise en œuvre de 4 caméras type caméra dôme Axis Q6044-e avec connexion et intégration sur le système existant (Serveur Omnicast) et d'un dispositif de capture de plaques intégré au système en place.

Les lieux d'exécution des prestations sont :
- Caméra dôme, à proximité de la station-service route de Nice,
- Caméra dôme, à proximité du jardin Gaou,
- Caméra dôme infrarouge, complexe sportif du Vabre,
- Caméra dôme, au Carrefour de l'office du tourisme,

Tous les sites sont situés sur la Commune de 83 170 Brignoles.
Code NUTS : FR825
Code CPV : 32323500-8 (Système de surveillance vidéo).
Variantes : Non autorisées.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Date et heure limites de réception des offres: Le Lundi 9 Mars 2015 à 12 heures.
Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les justifications à produire sont prévues à l'article 45 du code des marchés publics; Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) (http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4) ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; éventuellement le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s) ; si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP (si imprimé Cerfa DC1 n'est pas produit).

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Liste des principales fournitures livrées et prestations réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les livraisons ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique.

- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.

N.B : Conformément au décret n° 2014-1097 du 26 septembre 2014 publié au Journal Officiel le 28 septembre 2014 portant mesures de simplification applicables aux marchés publics : A compter du 1er octobre 2014 « Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Le pouvoir adjudicateur peut prévoir, dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation, que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables ».

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Qualité des fournitures : 50 % - Prix: 40 % - Délai d'exécution : 10 %.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement par retrait sur place ou demande écrite par courrier postal, fax ou mail (Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique – coordonnées indiquées ci-dessus). Le dossier peut être consulté et téléchargé sur le site : www.marchesonline.com

Conditions de remise des offres :

L'enveloppe extérieure portera la mention « Offre pour : EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DE LA VILLE DE BRIGNOLES - NE PAS OUVRIR » et le cachet de l'entreprise. Les offres seront remises en Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique contre récépissé ou transmises en recommandé et reçues avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus.
La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Visite du (des) site(s) ou des locaux obligatoire :

Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur les sites, préalablement à la remise de l'offre, afin de visiter les lieux ou doivent s'exécuter les prestations et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de ces dernières.

Pour ce faire, il conviendra de vous rapprocher du Service Télécommunication et Système d'Information et de Communication au 04.94.86.22.40 afin de prendre rendez-vous. Un certificat de visite sera établi et remis au candidat afin de le joindre à son offre.

Les visites auront lieu au maximum 24 heures avant la date limite de remise des offres.

Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique : Mairie de Brignoles – Service Télécommunication et Système d'Information et de Communication (TSIC) – Maison Durif – 17 rue Petit Paradis – 83170 Brignoles – Affaire suivie par M. LABOUS Eric (Portable : 06.77.41.84.44) - Tél. : 04.94.86.22.40.
Email : elabous@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon - 5 rue Jean Racine – 83 000 Toulon.
Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

Date d'envoi à la publication : Le Vendredi 6 Février 2015.